



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mars 2023

Date de convocation :
28 février 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir :

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

027-2023 – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY - ACTUALISATION DU COUT DU BERCEAU CRECHE ALLOUIS

9.1.2. Enfance

Mme HUBERT présente ce dossier

Par délibération du 4 février 2019, le Conseil municipal approuvait la convention avec la Communauté de Communes Terres du Haut Berry fixant les modalités d'utilisation des berceaux de la crèche à Allouis par les habitants de Mehun-sur-Yèvre et le coût annuel du berceau à 6 061 € et précisait qu'un réajustement de l'année écoulée serait effectuée sur la facture du premier trimestre de l'année suivante, afin de prendre en compte le coût réel du berceau et d'ajuster en fonction de la présence effective des enfants.

Par délibération n° 130220-55 du Conseil Communautaire du 12 mars 2020, le coût du berceau était réévalué à 6 602€ conformément aux dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de Communes pour l'année 2019.

Par délibération n°200521-143 du Conseil Communautaire du 20 mai 2021, le nombre de berceaux annuellement réservés était fixé à 18 pour la commune de Mehun-sur-Yèvre.

Vu le nombre de berceaux occupés par des familles de Mehun-sur-Yèvre qui s'élève, pour l'année 2022, à 16 et non à 18 comme prévu initialement dans la délibération susvisée.

Considérant que la commune de Mehun-sur-Yèvre a versé pour l'année 2022 la somme de 118 836 € (4 trimestres à 29 709 € soit 18 berceaux x 6 602€), alors qu'elle aurait dû verser la somme de 105 632 € (4 trimestres à 26 408 € soit 16 berceaux x 6 602 €).

Vu les dépenses réelles de fonctionnement de la crèche d'Allouis pour l'année 2022, faisant évoluer le prix du berceau de 6 602 € à 7 100 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu l'avis favorable de la commission « Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires » du 21 février 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et après débat :

- De fixer à 7 100 € le coût du berceau de la crèche à Allouis à compter du 1er janvier 2023.
- D'accepter le remboursement à la commune de Mehun-sur-Yèvre par la Communauté de Commune des Terres du Haut Berry de la somme de 13 204 € (118 836 € - 105 632 €).
- De maintenir à 18 le nombre de berceaux réservés annuellement par la commune de Mehun-sur-Yèvre à la crèche d'Allouis.
- D'approuver la convention présentée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à la signer ainsi que tout acte à cet effet.
- D'inscrire les crédits nécessaires au paiement des berceaux au budget primitif, compte 62878.

La convention est jointe en annexe.

Maire,

VILLE DE MEHUN-SUR-YÈVRE
(Chor)

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

VILLE DE MEHUN-SUR-YÈVRE
(Chor)

Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / 03 / 2023